

 	02c2 Contrôles aux mouvements - DETAIL	Référence :
		Indice 02
		Date : 30/03/2020
		Page
		VÉTÉRINAIRES

Pour tous les mouvements, le document à utiliser est celui ci-dessous, disponible sur demande à GDS Creuse :

DEMANDE D'ANALYSES MOUVEMENTS D'ANIMAUX (LORS D'INTRODUCTION JOINDRE L'ASDA)				LABORATOIRE		12836		F° / _ _	
				Date réception : ____/____/____		Date résultat : ____/____/____		Ref. Labo : _____	
N° EDE ACHETEUR : [] [] [] [] [] [] [] [] NOM – Prénom : _____				ANALYSES DEMANDEES				ANALYSES LDA	
N° EDE VENDEUR : [] [] [] [] [] [] [] [] NOM – Prénom : _____									
VÉTÉRINAIRE SANITAIRE N° ordre association : _____ Cabinet : _____ Signature : _____		ESPECES Bovins ☐ Ovins ☐ Caprins ☐		MOTIF EXAMEN Contrôle à la vente ☐ Introduction ☐ Pension ☐ Autres _____ ☐		Brucellose ☐			
						BVD Ac ELISA ☐ BVD viro PCR ☐			
						Paratuberculose ELISA (sang) ☐ Paratuberculose PCR (fèces) ☐			
						Besnoitiose ☐ Néosporose ☐ Autre _____ ☐			
DATE DE PRELEVEMENT : ____/____/____									
N° identification des animaux		Date de naissance	N° ligne	Date signature ASDA	Date d'arrivée	Délai transit	COMMENTAIRES ANALYSES VÉTÉRINAIRES	COMMENTAIRES GDS Creuse	
PAYS	N° NATIONAL								
			1						
			2						
			3						
			4						
			5						

Seule la partie blanche est à compléter et à signer par le vétérinaire sanitaire (VS) lors de la prescription avec l'éleveur et des éléments ont été rajoutés afin d'identifier simplement certains critères :

Date de naissance => identification + 18 mois pour la paratuberculose
 Date signature ASDA + date d'arrivée => calcul du délai de transit +6 jours
 Date de prélèvement + date d'arrivée => calcul des 15 à 30 jours pour la prise de sang IBR

Pour les tuberculinations, il est nécessaire de compléter le compte rendu transmis par la DDCSPP le 27/01/2020 dans la note 2020.1 Tuberculose (voir 02f, 02f1 et 02f2).

Dans le cadre des **ventes et introductions** :

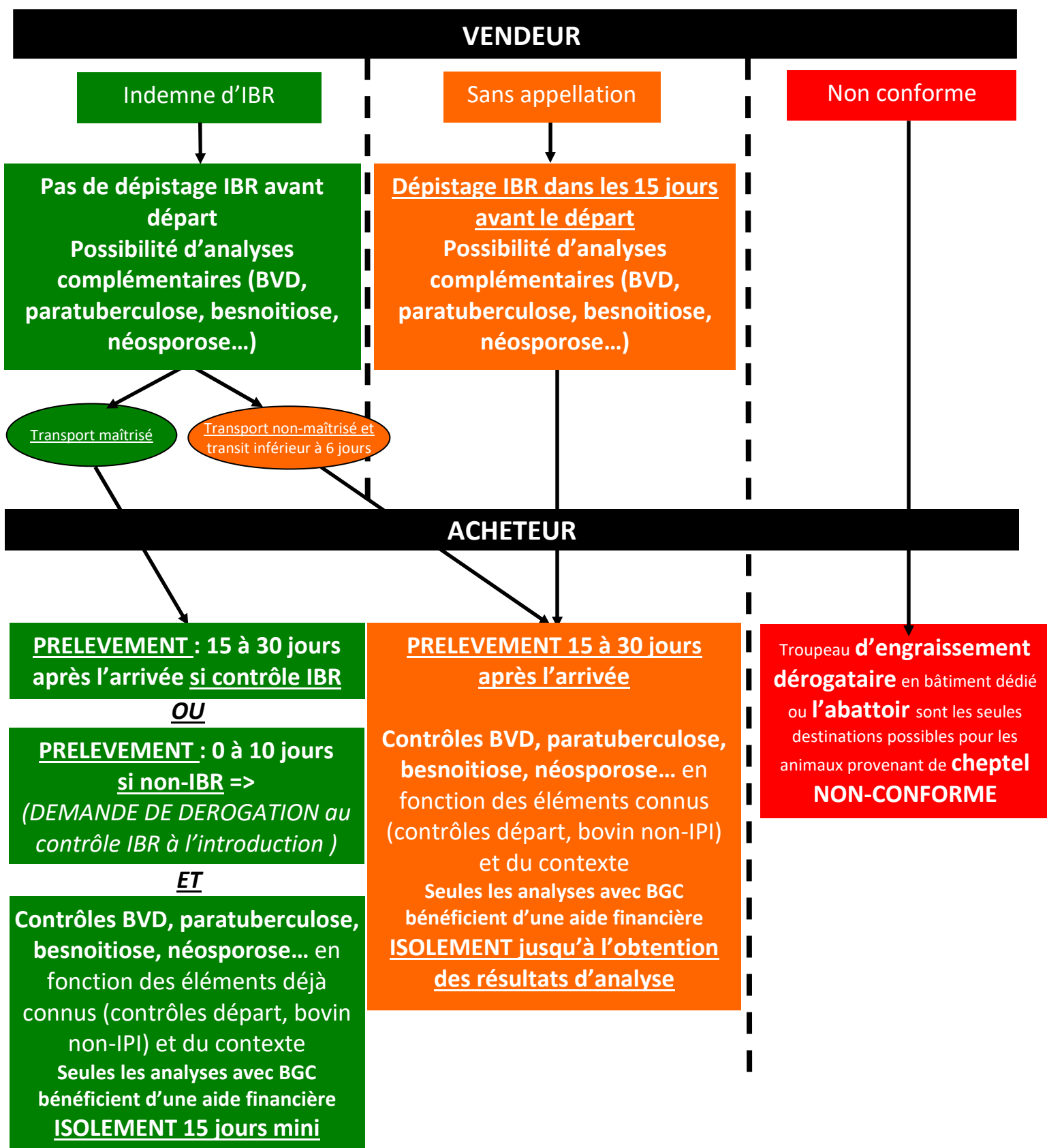
- Soit c'est **un contrôle à la vente** et les PS sont faites chez le vendeur par le VS du vendeur et donc passage en tiers-payant pour les actes et analyses avec apport des aides sur les analyses au vendeur si BGC.
- Soit c'est **un contrôle à l'introduction** et les PS sont faites chez l'acheteur par le VS de l'acheteur et donc passage en tiers-payant pour les actes et analyses avec apport des aides sur les analyses à l'acheteur si BGC.
- **Toutes les autres demandes restent des demandes exploitants** avec facturation directe par le vétérinaire et par le LDA (au tarif catalogue LDA) au demandeur de l'analyse.

Les tubes de sang doivent être suffisamment remplis, c'est à dire **au minimum la moitié du tube**. Afin de permettre la formation du caillot dans de bonnes conditions, **les prélèvements ne doivent pas subir de variations de température trop importantes**. Ils seront maintenus environ 12h à température ambiante pour une bonne réalisation du caillot, avant d'être placés au frais (entre +2°C et +8°C).

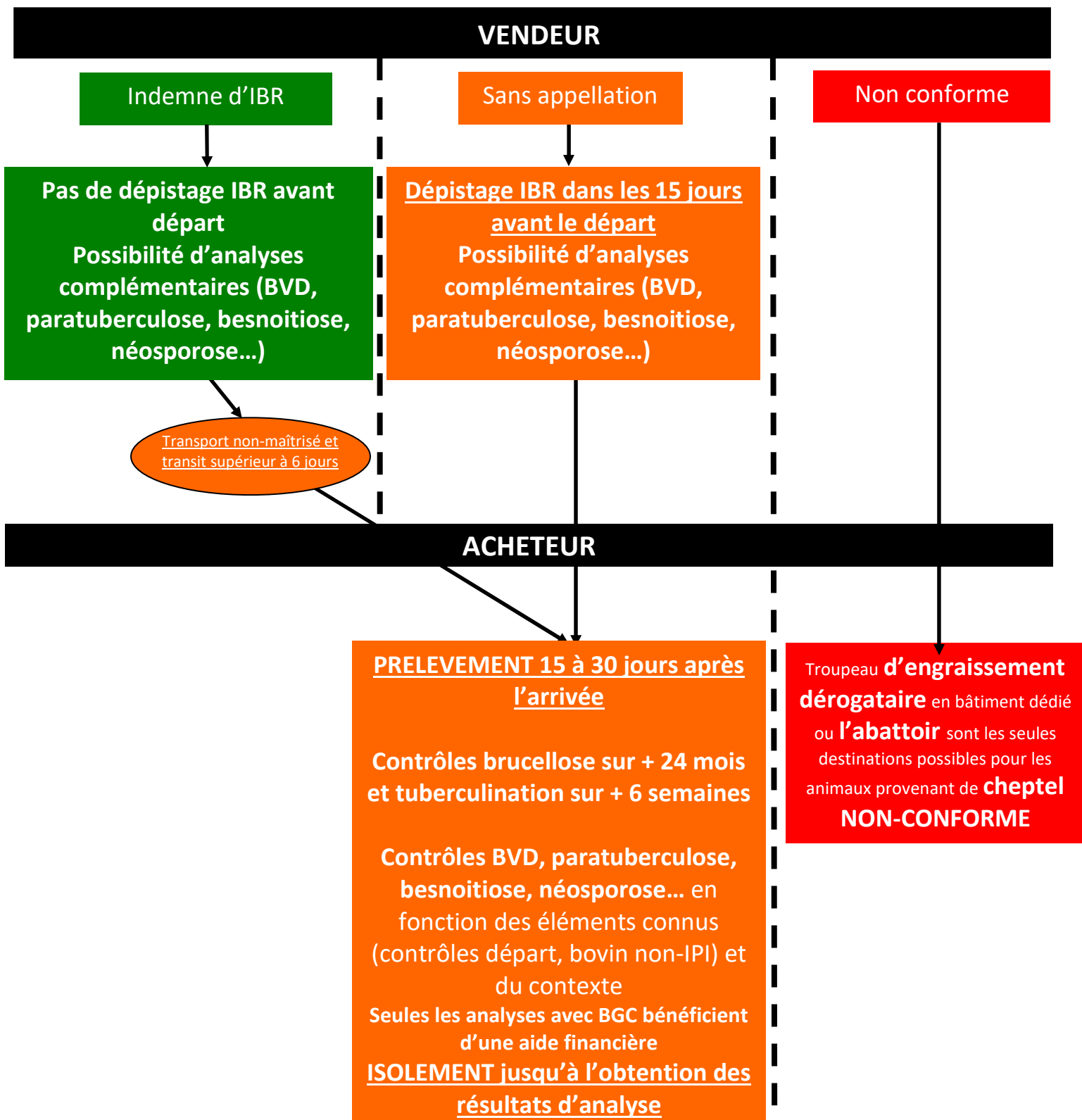
Les étiquettes doivent être disposées en longueur sur les tubes, avec le haut de l'étiquette environ 1 cm en dessous du haut du tube. Concernant le **conditionnement**, il ne faut **qu'1 élevage par boîte** (ou scotcher plusieurs boîtes ensemble si nécessaire), **avec un CRES** dans chaque boîte ou groupe de boîtes. Le Laboratoire s'engage à fournir des boîtes en fonction des besoins des vétérinaires.

Pour la transmission des prélèvements au LDA, celui-ci réalise des ramassages (le contacter pour la marche à suivre).

Délai de transit inférieur à 6 jours



Délai de transit supérieur à 6 jours



Laboratoire Départemental d'Analyses

